

FORMATION PERMANENTE

SÉMINAIRE – DROIT DE LA PREUVE

Le vendredi 12 février 2010
9h00 à 17h00

Centre judiciaire – Faculté de droit
Université de Sherbrooke

Le Comité de formation permanente du Barreau du district de St-François a le plaisir de vous inviter à une autre activité de formation portant sur le droit civil. Il s'agit d'une formation de 6 heures. Votre inscription inclut les taxes, les pauses-café et un repas. Vous recevrez une attestation de participation pour six (6) heures de formation au chapitre du Règlement sur la formation continue obligatoire.

L'objection et la preuve civile

Par Me Donald Béchar, avocat

Vous trouverez à l'endos de la présente une description du contenu de cette présentation. Les membres en règle de l'Association du jeune Barreau du district de St-François bénéficieront d'une réduction de 5\$ sur le coût d'inscription en indiquant leur numéro de membre de l'Association et en joignant une photocopie de leur carte de membre.

L'ouvrage *Manuel de l'objection, 3^e édition* sera utilisé par le formateur au cours de la journée. Une liste des décisions citées sera remise aux participants.

Vous pouvez également commander l'ouvrage au préalable, ou vous le procurer sur place, en profitant d'un rabais de 10 % offert uniquement aux participants de la formation.

Nous sommes présentement à organiser d'autres activités de formation pour 2009-2010. Dès que d'autres dates et sujets auront été arrêtés, nous vous en informerons par écrit. **Vous pouvez également consulter l'onglet « Formation » qu'on retrouve à l'intérieur du site internet du Barreau de St-François.** Nous vous rappelons qu'il nous fait toujours plaisir de recevoir vos suggestions.

Inscrivez-vous à cette formation avant le 8 février 2010.

PHILIPPE GILBERT
pour le Comité de formation permanente
du Barreau de St-François

✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----

NOM : _____ Téléphone : (____) _____ Casier cour _____

Numéro de membre du Barreau du Québec _____ Numéro de membre du Jeune Barreau _____

Numéro de télécopieur ou adresse courriel : _____

Frais d'inscription
(L'objection et la preuve civile – 12 février 2010)

300\$ membres du Barreau de Saint-François de moins de 5 ans
375\$ membres du Barreau de Saint-François de 5 ans et plus
450\$ non-membres du Barreau de St-François

Prière de faire parvenir votre chèque d'inscription libellé à l'ordre de "C.F.P. du Barreau de St-François" et de retourner chèque et inscription à madame Josée Therrien, 225, King Ouest, bureau 234, Sherbrooke (Qc), J1H 1P8 ou dans le casier de la cour de l'aide juridique (#01) au Palais de justice de Sherbrooke **d'ici le 8 février 2010.**

Aucun remboursement ne sera émis pour toute annulation signifiée moins de dix (10) jours ouvrables avant la tenue de l'activité. Toutefois, une personne déjà inscrite à une activité peut toujours se faire remplacer par un(e) collègue, sans frais additionnels.

PROGRAMME

L'objection et la preuve civile

OBJECTIFS

Cette formation portera sur les décisions clés que tout plaideur devrait maîtriser en matière d'objection et de preuve civile de même que sur les pouvoirs et les devoirs du tribunal ou du juge à cet égard.

Les décisions récentes concernant la réforme du Code de procédure civile ont aussi un impact à cet égard et seront couvertes pendant la conférence. Cette formation permettra à l'avocat plaideur de réagir avec efficacité et pertinence dans le feu de l'action.

Les thèmes suivants seront notamment abordés par le conférencier :

- Fardeau de la preuve
- Exclusion des témoins
- Communication d'un écrit
- Interrogatoire au préalable
- Contre-interrogatoire
- Règle de la meilleure preuve
- Preuve matérielle
- Aveu
- Contradiction d'un écrit
- Secret professionnel
- Oui-dire
- Témoignage d'un expert
- Preuve par présomption
- Sort de l'objection : jugements interlocutoires à l'enquête

L'ouvrage *Manuel de l'objection, 3^e édition* sera utilisé par le formateur au cours de la journée. Une liste des décisions citées sera remise aux participants.

Visitez le site internet du Barreau de Saint-François où vous retrouverez l'information concernant nos activités de formation permanente :

www.barreau.qc.ca/stfrancois